



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****20153109***TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT**16 DEC. 2020****Greffier** MONSN° d'entreprise : **0722 763 628****Nom**(en entier) : **RCM Belgique**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Rivièrelette 180 à 7330 Saint-Ghislain****Objet de l'acte : Changement de siège social**

L'an 2020, le 16 novembre à 11 heures 30' au siège social Rue de la Rivièrelette n° 180 à 7330 Saint-Ghislain, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur David Martineau, Mandaté par Monsieur Ronan Chabot.

Liste des présences

Sont présents ou représentés, les actionnaires ci-après identifiés, lesquels possèdent le nombre de titres indiqués en regard de leur nom :

1. RCM SARL 19.800 actions

Représentée par Monsieur David Martineau,
Mandaté par Monsieur Ronan Chabot,
Administrateur-délégué

2. SA Saga Lille 200 actions

Représentée par Monsieur David Martineau,
Mandaté par Monsieur Ronan Chabot,
Administrateur-délégué

Total : 20.000 actions

Monsieur le Président constate que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer de l'ordre du jour visé ci-avant, l'entièreté du capital étant présent.

Il rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Changement du siège social ;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour :

1. A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante
Rue Albert Einstein, 5 à 1400 Nivelles.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 11 heures 45' après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le 16 novembre 2020.

Mr. D. Martineau

Mandaté par Mr. R. Chabot Adm-délégué

Président du Conseil d'Administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).